



Rectorat de l'académie de Créteil
Délégation académique à la vie lycéenne et collégienne
Conseillère académique DAVLC
Département de l'accompagnement et du suivi des
politiques éducatives (DASPE)
Affaire suivie par :
Anaïs TRELLU
Tél : 01 57 02 64 11
Mél : ce.davl@ac-creteil.fr
Marie MORENO
Tél : 01 57 02 64 52
Mél : ce.daspe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Compte rendu

Réunion du Conseil Académique de Vie Lycéenne (CAVL) du mercredi 28 janvier 2026, à 11h00
au lycée Antoine de Saint-Exupéry à Créteil.

Ordre du jour :

1. Présentation des élus
2. Présentation des projets mis en œuvre et à venir :
 - Semaine académique du Bien-Être : définition et témoignages de mis en œuvre
 - Laïcitomètre
 - Charte de la Laïcité
 - Communication (réseaux sociaux)
 - Sondage « Agora des élèves » sur le rapport à la Laïcité (analyse des résultats)
 - Semaine de la démocratie scolaire
 - Journée académique de l'engagement
3. Échanges sur d'autres sujets abordés par les élus :
 - Les réseaux sociaux et le numérique
 - La démocratie scolaire : représentativité des lycéens, parité filles/garçons dans les instances
 - Rencontres organisées avec les vice-présidents des CVL par département
4. Questions diverses

Participants élus lycéens :

Madame ACIMI Farah, élue CAVL titulaire, LGT ALBERT SHWEITZER (93)
Monsieur AKOSILE MOSUNMOLA Quayum, élu CAVL titulaire, LGT WOLFGANG AMADEUS MOZART (93)
Monsieur ALI El -Amir, élu CAVL titulaire, LGT VOILLAUME (93)
Madame BARAT-BOUCOBZA Nina, suppléante, LGT EUGENE DELACROIX (94)
Monsieur DUCLONA Fred, élu CAVL titulaire, LPO JEHAN DE CHELLES (77)
Madame EL MAMOUNI Malak, suppléante, LGT WOLFGANG AMADEUS MOZART (93)
Monsieur LEBRUN Zacharie, élu CAVL titulaire, LGT EUGENE DELACROIX (94)
Monsieur MESNIL Marius, élu CAVL titulaire, LPO THIBAUT DE CHAMPAGNE (77)
Madame OULD ALI Lina, élue CAVL titulaire, LPO THIBAUT DE CHAMPAGNE (77)
Monsieur ROHMDANI-MARI Lounes, élu CAVL titulaire, LPO MARX DORMOY (94)
Madame SENGUME MBIKO Marie-Ange, élue CAVL titulaire, LP JACQUES PREVERT (77)
Madame SISSOKO Sita, élue CAVL titulaire, LPO CHARLOTTE DELBO (77)

Participants membres adultes :

Madame CRISPO Sophie, conseillère principale d'éducation
Madame DELINCHANT Aline, infirmière conseillère technique du recteur
Madame DIEUDONNE Christine, chargée de mission IFAC
Monsieur LANG Nicolas, responsable de projets éducatifs à la ligue de l'enseignement 94
Monsieur METZDORFF Éric, conseiller technique établissements et vie scolaire
Madame SAUVION Delphine, directrice de cabinet adjointe et directrice de la communication
Madame TRELLU Anaïs, déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne

Invités :

Madame AUDRY Céline, directrice de cabinet adjointe
Madame DUPUIS Sandrine, CT EVS 94
Monsieur GOUSSET Franck, DAASEN 94
Monsieur GUILLOT Thomas, chargé de mission département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives

Contenu de la réunion :

1. Présentation des élus

Monsieur le recteur d'académie ouvre la séance à 11h00 et remercie les élus lycéens, les membres, ainsi que les invités d'être présents à ce conseil académique à la vie lycéenne.

Madame TRELLU explique que le CAVL de ce jour est un point d'étape sur les projets menés par les élus lycéens.

Les élus lycéens se présentent, puis c'est au tour des membres adultes et invités.

2. Présentation des projets mis en œuvre et à venir

BARAT-BOUCOBZA Nina, rappelle la genèse du projet de la semaine académique du bien-être. Il a été constaté que les élèves étaient souvent stressés et angoissés, notamment lors des périodes d'examen. Suite à ce constat le projet s'est décliné sous formes d'ateliers : ateliers de respiration et de gestion du stress ; échanges entre les équipes et les élèves sur des problématiques rencontrées ; activités sportives... Une parution au bulletin académique a permis aux établissements scolaires d'initier ce projet.

Quelques retours d'expériences :

- Mise en place d'un questionnaire transmis aux élèves, par le lycée Christophe Colomb à Sucy-en-Brie ;
- Mise en place d'ateliers encadrés par les personnels de l'établissement et contribution du CVL à l'élaboration de la semaine bien-être par Le lycée N. J. Cugnot à Neuilly-sur-Marne.

DUCLONA Fred, élève au lycée Jehan de Chelles, explique que dans son lycée, le projet a été mis en place il y a trois ans par une enseignante et des élèves de BTS. Il décrit comment ce projet s'est articulé dans son établissement, qui a privilégié une semaine bien-être sur le thème des continents. Les élèves étaient invités à découvrir un continent par jour par le biais d'activités. Il précise que les ateliers regroupaient des élèves de différents niveaux, leur permettant de se rencontrer et d'échanger avec leurs camarades. Les activités sportives ont permis de créer une cohésion de groupe entre les élèves.

TRELLU Anaïs précise que les ateliers de la semaine académique du bien-être étaient à destination des élèves, mais aussi des personnels via un formulaire d'inscription.

BARAT-BOUCOBZA Nina propose de s'adresser aux CVL des établissements et aux chefs d'établissements à la rentrée 2026, pour permettre d'étendre le projet dans les établissements. À ce titre, les élus du CAVL ont eu l'idée de rencontrer les vices - présidents de CVL à l'occasion de réunions par département.

LEBRUN Zacharie présente le laïcitomètre qui s'inspire du violentomètre. Cet outil de mesure permet de sensibiliser les élèves sur leur compréhension de la laïcité.

TRELLU Anaïs ajoute que c'est un outil facile d'accès. Des ressources seront présentes au dos du laïcitomètre pour permettre aux élèves de comprendre le principe de laïcité.

Le recteur interroge les élus lycéens sur les débats menés durant les activités du dernier séminaire qui ont permis de donner jour au laïcitomètre.

ALI El -Amir explique qu'ils ont échangé autour des problématiques rencontrées dans leurs établissements respectifs. Il raconte la frustration des élèves face au sujet des couvre-chefs dans l'établissement, qui donne parfois lieu à des contentieux entre élèves et personnels de son établissement.

Le recteur rappelle aux élus lycéens que la laïcité est un droit qui permet de garantir la liberté de conscience. Il est important d'expliquer en quoi la laïcité est protectrice et libératrice. Il interroge les élus lycéens sur la manière dont sera présenté le laïcitomètre.

LEBRUN Zacharie explique que le laïcitomètre est un outil de mesure qui permettra à l'élève de s'auto-évaluer sur ses connaissances sur la laïcité, et qu'il se présentera sous forme d'affirmations colorées, du vert représentant une affirmation de ce qu'est la laïcité jusqu'au rouge énumérant ce qui ne relève pas de la laïcité.

AUDRY Céline demande aux élus lycéens comment le laïcitomètre sera utilisé en établissement scolaire et ce qui est prévu suite à l'auto-évaluation des élèves avec le laïcitomètre.

SAUVION Delphine indique qu'il y aura des ressources au dos du laïcitomètre qui pourront donner suite à l'auto-évaluation des élèves.

TRELLU Anaïs complète les propos de madame SAUVION, en expliquant que l'auto-évaluation pourra donner suite à des séances avec les professeurs et les élèves et que l'outil pourra servir d'outil de médiation lors de séances sur le principe de Laïcité.

GOUSSET Franck informe les élus lycéens que les ressources EDUSCOL sur la question de la laïcité sont accessibles pour les élèves.

Le recteur félicite les élèves pour leur engagement et le travail effectué.

TRELLU Anaïs ajoute que les élèves ont reformulé et sélectionné des citations autour de la laïcité et qu'elles seront diffusées via les réseaux sociaux.

ROHMDANI-MARI Lounes informe le CAVL que les citations qui ont été retenues par les élus lycéens seront diffusées sur le compte instagram du CAVL.

TRELLU Anaïs présente le projet de la reformulation de la charte de la laïcité, qui a pour but de la rendre accessible aux élèves.

SENGUME MBIKO Marie-Ange présente le projet de reformulation de la charte de la laïcité. La charte de la Laïcité existante était perçue comme mal enseignée et incomprise par certains élus. Ils ont donc fait un travail de reformulation de la charte afin de la rendre plus accessible.

DUCLONA Fred explique que les élus lycéens ont voulu simplifier la charte, mais qu'il se sont aperçus qu'il ne fallait pas modifier l'aspect juridique. Ils ont donc décidé de conserver le sens juridique et de simplement expliciter les articles. Ils souhaitent, désormais, diffuser la charte dans les lycées.

TRELLU Anaïs ajoute qu'ils ont souhaité s'inspirer de deux chartes existantes : la charte de la laïcité et la charte expliquée aux enfants de la Ligue De L'enseignement (LDE). Elle présente par la suite le questionnaire transmis à cinq établissements participants à l'expérimentation « l'Agora des élèves » sur le rapport des élèves à la laïcité.

ACIMI Farah poursuit en précisant que seulement trois établissements ont répondu au questionnaire transmis, un collège dans le 93, un lycée dans le 94 et un lycée dans le 77. Elle évoque la récurrence de la question du port des signes religieux durant les sorties scolaires, une règle qu'ils souhaiteraient moins stricte.

TRELLU Anaïs précise que le sondage a été pensé par les élus lycéens et s'inspire de celui de la fondation Jean Jaurès et qu'ils ont ajouté une case pour permettre aux élèves de poser une question au ministre de l'éducation nationale, Monsieur Edouard Geffray.

OULD ALI Lina explique que toutes les questions posées au ministre se concentrent sur deux sujets : les signes ostensibles et les établissements privés sous contrat.

Le recteur indique que c'est une question légitime et que la loi de 2004 pose souvent problème aux élèves. Il complète ses propos en évoquant ensuite la loi Debré adoptée en 1959, instaurant un contrat entre les établissements privés et l'Etat.

TRELLU Anaïs prend la parole pour parler des autres projets mis en place par les élus du CAVL. Au sujet de la Semaine de la démocratie scolaire, elle informe que suite à l'inter-CAVL avec l'académie de Paris et l'académie de Versailles de fin septembre, une vidéo et une affiche ont été créées et diffusées auprès des établissements scolaires. À la rentrée scolaire 2026, les élus lycéens travailleront sur un projet de création de foire aux questions (FAQ) à destination des établissements scolaires.

Elle présente l'autre projet des élus, le Festival Vert qui a été annulé et remplacé par un ajout de stand à la journée académique de l'engagement. L'idée est de réduire le projet à 3 stands sur les thèmes suivants :

- ODD (Objectif de Développement Durable) 3 et 5 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ; Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- ODD (Objectif de Développement Durable) 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres ;
- ODD (Objectif de Développement Durable) 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

AUDRY Céline remercie les élèves pour les projets présentés et rappelle l'importance des élus du CAVL lors de la journée académique de l'engagement, en tant que représentants de l'engagement lycéen au niveau académique.

METZDORFF Eric souligne que la journée académique de l'engagement avait été portée par les élus lycéens et développée avec le cabinet de monsieur le recteur.

3. Échanges sur d'autres sujets abordés par les élus

DUCLONA Fred mentionne la mauvaise communication auprès des élèves sur les projets menés. Les élèves sont demandeurs mais n'ont pas forcément les bonnes informations.

Le recteur souligne l'importance du collectif et de l'engagement pour les élèves, ainsi que la nécessité de trouver le meilleur moyen de communication, afin que les informations soient rendues visibles. Il interroge les élus lycéens sur leur rapport aux réseaux sociaux et leur manière de les utiliser et demande leur avis sur la loi interdisant les réseaux sociaux au moins de 15 ans.

DUCLONA Fred parle d'une décision de loi soudaine. Il mentionne que les jeunes perdent énormément de temps sur les réseaux sociaux, qu'il est difficile d'en réduire leur utilisation. Il précise que certains contenus inappropriés devraient être interdits mais que l'interdiction des réseaux sociaux n'est pas nécessaire.

AUDRY Céline explique que les réseaux sociaux ont tendance à enfermer les jeunes dans une boucle qui ne s'arrête jamais avec des contenus qui bougent tout le temps.

EL MAMOUNI Malak est contre l'interdiction des réseaux sociaux au moins de 15 ans. Les réseaux sociaux peuvent être une source intéressante pour s'instruire, les jeunes les utilisent énormément. Elle évoque le fait que les réseaux sociaux sont addictifs, les jeunes ont du mal à s'en défaire par peur de louper des informations, mais aussi, parce que c'est devenu un moyen de se socialiser. Elle parle de l'importance d'éduquer aux réseaux sociaux, mais pour elle l'interdiction n'est pas la solution.

MESNIL Marius affirme être contre l'interdiction des réseaux sociaux qui, selon lui, pourra toujours être détournée par les jeunes. Il rejoint EL MAMOUNI Malak, sur l'importance d'inclure l'éducation aux réseaux sociaux dans les programmes scolaires.

Les élus lycéens s'accordent sur la nécessité d'éduquer les jeunes aux réseaux sociaux et ne sont pas d'accord avec la loi qui entrera en vigueur en septembre 2026.

TRELLU Anaïs évoque un débat qui a eu lieu lors d'une conférence à l'UNESCO sur le rôle que doivent jouer les parents et l'école dans l'éducation aux réseaux sociaux et surtout qui en a la responsabilité.

EL MAMOUNI Malak rebondit sur le fait que les jeunes passent plus de temps à l'école qu'avec leurs parents, l'éducation aux réseaux sociaux devrait être saisie par les deux et débiter dès le plus jeune âge. Selon elle, les problématiques rencontrées avec les réseaux sociaux ne seront pas traitées avec cette nouvelle loi et seront contournées par les jeunes.

DELINCHANT Aline intervient et explique que les problématiques autour des écrans et réseaux sociaux sont désormais abordées dès la maternité avec les futurs parents, mais elle s'accorde à dire que pour le moment tout le monde n'est pas au même niveau d'information.

Anaïs TRELLE remercie les élèves pour leur engagement et leur sérieux pendant ce conseil académique à la vie lycéenne.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

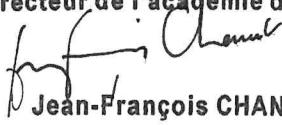
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des établissements

Monsieur le Recteur de l'académie clôture le Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Le président de séance

Le recteur de l'académie de Créteil


Jean-François CHANE

Le secrétaire de séance

MORENO MARIE



Anais TRELU

